

CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE

Édition 2023- Chambre de commerce de Mont-Laurier

GALA DES DRAVEURS 2023

GALA 2023

POURQUOI PARTICIPER?

Le Gala des Draveurs rappelle l'importance et la valeur des entreprises locales dans le développement économique du milieu. Il met en lumière le dynamisme des entrepreneurs et encourage la persévérance. Par son rayonnement, le Gala contribue à votre visibilité et votre notoriété auprès des acteurs économiques et des consommateurs.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre en règle de la Chambre de commerce de Mont-Laurier
- Avoir un point de service dans la MRC d'Antoine-Labelle
- Seulement cinq nominés par catégorie pourront être présélectionnés par les votes du public



COMMENT PARTICIPER

Pour participer, vous devez vous rendre sur le site web ou sur la page Facebook de la Chambre de commerce et remplir le formulaire de mise en candidature. Vous pouvez remplir le formulaire pour votre entreprise OU soumettre une candidature qui selon vous, mérite les reconnaissances.

Vous pouvez également obtenir une copie papier du formulaire en communiquant directement avec la Chambre.

Sélectionner les catégories pour lesquelles vous désirez soumettre une candidature (maximum de 2 catégories par entreprise).

Indiquez les raisons qui font que votre entreprise ou que l'entreprise soumise se démarque (ceci contribuera à la présélection des finalistes).

CE QU'IL FAUT SAVOIR CE QU'IL FAUT SAVOIR

Une entreprise peut soumettre son nom dans maximum deux (2) catégories et peut gagner dans plus d'une catégorie.

Une entreprise récipiendaire aux derniers Galas est également éligible au concours et peut déposer sa candidature.

Une entreprise retenue à titre de finaliste doit être obligatoirement être présente au Gala.

Une entreprise finaliste doit obligatoirement remplir le cahier de finaliste et le remettre dans les délais mentionnés.





DESCRIPTION DES CATÉGORIES

ENTREPRISE DE L'ANNÉE – SERVICE PROFESSIONNEL

Cette catégorie est dédiée aux entreprises de tous les secteurs dont la nature des activités est majoritairement axée sur la diffusion de services professionnels. L'entreprise doit se démarquer par la qualité exceptionnelle des services offerts, la gestion de l'entreprise ainsi que sa performance dans son secteur d'activité. La catégorie reconnaît l'amélioration ou le développement marquant de l'entreprise par sa différenciation et son rayonnement dans le milieu au cours des deux dernières années.

ENTREPRISE DE L'ANNÉE - COMMERCE 1 À 20 EMPLOYÉS ET COMMERCE 21 EMPLOYÉS ET PLUS

Ces catégories sont dédiées aux entreprises des secteurs du commerce de détail, de la distribution, de l'hébergement et de la restauration, selon le nombre d'employés actifs. L'entreprise doit se démarquer par la qualité exceptionnelle des services offerts, la gestion de son entreprise ainsi que sa performance dans son secteur d'activité. La catégorie reconnaît l'amélioration ou le développement marquant de l'entreprise par sa différenciation et son rayonnement dans le milieu au cours des deux dernières années.

ORGANISME DE L'ANNÉE - OBNL ET ÉCONOMIE SOCIALE

Cette catégorie permet d'honorer un organisme qui s'est distingué par ses services offerts, dans les partenariats qu'il a développés, dans sa stratégie de développement et par son impact dans le milieu.

COUP DE CŒUR

Le prix Coup de cœur est le résultat exclusif du vote du public pour l'ensemble des activités de l'entreprise et son implication dans la communauté.



DESCRIPTION DES CATÉGORIES

PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE

Le trophée Personnalité de l'année est décerné à un résident de la MRC d'Antoine-Labelle, issu du monde des affaires, qui œuvre ou a œuvré depuis au moins 3 ans dans le milieu et qui n'a pas été honoré au titre de « Personnalité de l'année » depuis moins de 5 ans. La personnalité de l'année est reconnue pour avoir influencé positivement le milieu des affaires par son implication au développement local ainsi qu'auprès de la communauté. Son professionnalisme, son approche constructive et son sens des affaires font d'elle une source d'inspiration pour la région.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce prix permet de reconnaître et encourager les réalisations des entreprises qui intègrent l'environnement et le développement durable dans leurs pratiques, leurs produits et leurs services. Les entreprises qui se démarquent dans cette catégorie ont démontré par des exemples concrets que le développement durable fait partie de leurs valeurs et de leur vision.

AGROALIMENTAIRE

Cette reconnaissance est décernée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à une entreprise de production agricole à haut potentiel qui contribue au développement économique et durable de la région.

RELÈVE

Ce prix est attribué à une entreprise qui a réalisé avec succès un transfert d'entreprise depuis plus d'un an et moins de 5 ans. Où le dynamisme témoigné depuis l'acquisition a favorisé le développement d'affaires et la pérennité de l'entreprise.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

Le prix Innovation et développement est décerné à une entreprise qui a su miser sur le développement de son entreprise en prônant l'amélioration continue et la création de valeur ajoutée. Sa stratégie innovante doit se justifier par des changements bénéfiques et par la progression de l'entreprise.

DATES IMPORTANTES

9 janvier au 6 février à 17h00 2023

Lancement de la période de mise en candidature

13 février au 6 mars 2023

Présentation des nominés sur le site internet de la Chambre de commerce pour le vote du public

25 février 2023

Sélection des finalistes

6 au 10 mars 2023

Avis aux finalistes et envoi du cahier d'analyse à compléter

23 mars 2023

5 à 7 des finalistes et remise du cahier d'analyse

1^{er} au 22 mai 2023

Rencontre du jury pour la sélection des gagnants

10 juin 2023

GALA DES DRAVEURS



Présenté par :



PARTENAIRES



Québec

ME

